



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-051
-DE
Date de télétransmission : 29/07/2019
Date de réception préfecture : 29/07/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption d'une motion présentée par M. Pierre Savelli relative à la mise en œuvre de la convention « Action cœur de ville » et à la mise en œuvre du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (NPRU)

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Guy ARMANET	à	Henri POYET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Jean-Noël VALERY
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA, Julien MORGANTI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption d'une motion présentée par M. Pierre Savelli relative à la mise en œuvre de la convention « Action cœur de ville » et à la mise en œuvre du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (NPRU)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-19 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire et notamment son article 6 ;

Considérant que Monsieur Pierre Savelli, en vue du Conseil de ce jour, a adressé au Président de la Communauté d'agglomération de Bastia le 18 juillet 2019 par courrier électronique une demande d'examen d'une motion visant à l'enjoindre d'exécuter les décisions de la majorité communautaire relatives à la mise en œuvre de la convention « Action cœur de ville » et à la mise en œuvre du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (NPRU) ;

Considérant que cette motion a été examinée avant les rapports inscrits à l'ordre du jour ;

Vu la motion ci-annexée ;

Où l'exposé de Mme Emmanuelle de Gentili et après en avoir délibéré ;

ADOPTE

A la majorité

(Contre : MM. Riolacci, Zuccarelli, Morganti, Tatti, Dominique Rossi, Mme Vesperini

Non-participation : MM. Padovani, Natali, Poyet, Michel Rossi, Jean-Michel Savelli, Valéry, Mmes Valentini Mussier et Lorenzi)

- La motion ci-annexée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification